

Deuxième séance, mercredi 26 mars 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Postulat 2013-GC-7 Stéphane Peiry (mise en place de cellules de dégrisement pour personnes ivres ou droguées); prise en considération. – Motion 2013-GC-57 Xavier Ganioz/Patrick Schneuwly (transparence sur la fiscalité des entreprises: publication systématique et annuelle des allègements et réductions accordés); prise en considération. – Rapport 2014-DFIN-7 Amortissements des investissements et programme d'économie (suite au postulat 2013-GC-47), discussion. – Motion 2013-GC-16 (M1022.13) Eric Collomb/Marc-Antoine Gamba (gestion centralisée des défibrillateurs); prise en considération. – Postulat 2013-GC-17 (P2022.13) Eric Collomb/Marc-Antoine Gamba (amélioration du taux de réussite des réanimations cardio-respiratoires); prise en considération. – Elections judiciaires. – Elections ordinaires.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: MM. Fritz Glauser, Benoît Rey, Bernhard Schafer, Olivier Suter, Jacques Vial, Peter Wüthrich.

MM. et M^{me} Marie Garnier, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Unser Rat hat heute die Ehre, Mitglieder des Büros des Landrats des Kantons Basel-Landschaft zu empfangen.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Postulat 2013-GC-7 Stéphane Peiry (mise en place de cellules de dégrisement pour personnes ivres ou droguées)¹

Prise en considération

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). En préambule, je remercie évidemment le Conseil d'Etat de répondre favorablement à la prise en considération de mon postulat.

Depuis quelques années, il y a en effet une prise de conscience de la problématique des personnes sous l'emprise de l'alcool ou de drogue qui arrivent aux urgences des hôpitaux. D'abord initiée en Suisse allemande, la question de mettre en place une structure adéquate arrive aussi petit à petit en Suisse

romande. Il faut malheureusement relever que le phénomène est loin d'être marginal. Au CHUV à Lausanne, qui par ailleurs va se doter tout prochainement d'une unité de dégrisement, ce sont plus de 40 patients qui arrivent chaque semaine fortement alcoolisés aux urgences. Cela se vérifie aussi à Fribourg avec 1244 cas par année, ce qui représente quand même une moyenne de 24 patients par semaine.

Deux constats m'ont amené à déposer ce postulat:

1. Le premier est que les urgences hospitalières ne sont pas prévues pour cela. Face aux multiples situations qui peuvent se présenter chaque jour aux urgences d'un hôpital, les abus d'alcool ou la consommation de drogue ne doivent pas mobiliser un personnel dont la mission première est de venir en aide à de réels cas d'urgence des suites d'un accident ou d'une maladie. Par ailleurs, les personnes alcoolisées font parfois preuve de violence envers le personnel hospitalier, violence verbale voire physique comme le montrait de manière édifiante un reportage de Temps Présent il y a quelques mois. Nous ne devons pas laisser un personnel hospitalier seul aux prises avec ce type d'individu violent. Même pour la Police cantonale, le Conseil d'Etat reconnaît que ces cas peuvent être particulièrement anxiogènes pour éviter notamment tout incident grave. Une structure cellulaire réservée pour ce type de personne permettra inévitablement une prise en charge appropriée de ces personnes tout en assurant un désengorgement des urgences hospitalières.
2. Le deuxième constat relève de la responsabilité individuelle. Une personne prise en charge par un service public pour cause de consommation excessive d'alcool ou de drogue devrait en assumer les coûts. Selon les règles du nouveau financement hospitalier l'Etat assume actuellement 49% des coûts d'hospitalisation. Les 51% pris en charge par les caisses-maladies se répercutent inévitablement aussi sur les primes maladie de chacun. Au final, le citoyen responsable paye toujours 100% de la facture. C'est pourquoi le séjour en cellule de dégrisement devrait être refacturé au client même si cela peut

¹ Déposé et développé le 19 août 2013, BGC p. 1363; réponse du Conseil d'Etat le 11 février 2014, BGC p. 689.

représenter jusqu'à 1000 francs la nuit. Un tel tarif doit aussi servir d'électrochoc. Dans le cas de mineurs, les coûts devraient être refacturés aux parents. Par ailleurs, pas plus tard qu'en décembre dernier dans le cadre d'un postulat similaire déposé au Conseil national en octobre, le Conseil fédéral s'est dit prêt à soutenir l'idée que les patients payent les coûts occasionnés dans une telle situation.

Enfin, il faut tout de même relever le succès de ce type de structure là où elle a été mise en place, notamment à Zurich, où elles sont maintenant ouvertes 7 jours sur 7. Même si les résultats ne seront examinés qu'en 2015, on ne laisse pas un projet pilote se déployer pendant 5 ans s'il ne répond pas à une certaine attente. Quant à l'aspect financier, je le répète, l'objectif est bien de le répercuter entièrement sur les utilisateurs.

Mon postulat, si vous l'acceptez, devra justement répondre à toutes ces questions et c'est pourquoi à l'instar du Conseil d'Etat je vous invite également à l'accepter.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié le postulat de notre collègue Stéphane Peiry.

Le nombre croissant de personnes fortement alcoolisées ou droguées sur la voie publique engorge nos urgences. La pratique actuelle dans notre canton face à cette problématique n'est pas optimale. Le groupe de l'Union démocratique du centre considère donc à l'instar du Conseil d'Etat qu'il est judicieux d'étudier la possibilité de mettre en place des cellules de dégrisement et d'étudier le coût de celles-ci.

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera ce postulat à l'unanimité de ses membres.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet outre le fait d'être jeune. La jeunesse est un groupe de la population particulièrement concerné par cette problématique. C'est avec intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance du postulat 2013-GC-7: (mise en place de cellules de dégrisement pour personnes ivres ou droguées). Il est intéressant de constater que notre collègue UDC Stéphane Peiry cite en exemple un concept mis en place par Zurich, une ville à majorité de gauche.

Le groupe socialiste d'ici est quant à lui critique envers les cellules de dégrisement. Il est important ici de rappeler que les états d'ivresse comportent des risques tels que les troubles de comportement, conduite à risque ou broncho-aspiration. Le pronostic vital peut être engagé lors d'états d'ivresse aiguë. La détresse cardio-respiratoire nécessite des soins d'urgence en milieu hospitalier. Il faut également savoir que, selon la quantité d'alcool ingérée, le taux d'alcoolémie peut encore progresser durant les heures qui suivent le contrôle. Dans ce contexte, imaginez, chers et chères collègues, la difficulté de nos agents de police d'assumer le poids de cette responsabilité. Il serait déjà plus judicieux de créer des chambres sécurisées et spécifiquement dédiées au dégrisement en milieu hospitalier comme va le faire le CHUV. Une des probléma-

tiques actuelles est la consommation concomitante d'autres substances qui aggrave encore les risques.

Rappelons enfin que l'addiction est une pathologie reconnue qui nécessite un traitement. L'hospitalisation peut être une opportunité qui confronte la personne à sa problématique et être le premier pas pour amorcer une thérapie et permet également de bénéficier des informations de prévention. L'Académie suisse des sciences médicales élabore actuellement des recommandations de bonne pratique en matière de prise en soins de l'ivresse aiguë et le canton de Fribourg a intérêt à tenir compte de ces recommandations qui sont basées sur des données probantes dans la gestion du dégrisement des citoyennes et citoyens qui le nécessitent.

Plutôt que la répression, collègues, quand on sait qu'elle n'apporte aucun résultat en matière d'addiction, continuons avec des programmes de prévention chez les jeunes, dans les CO, chez les apprentis, et renforçons là où cela s'avérerait nécessaire.

Die Fraktion wird dieses Postulat trotzdem unterstützen. Es ermöglicht, verschiedene und sicher interessante Elemente zu erhalten und sich so ein Gesamtbild der Sache zu machen.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a examiné avec attention le postulat de M. le Député Peiry demandant un rapport sur la faisabilité et la mise en place de cellules de dégrisement pour personnes ivres ou droguées.

La situation actuelle est délicate. En effet, la prise en charge de personnes alcoolisées ou droguées peut menacer la sécurité du personnel hospitalier. Si l'Hôpital cantonal s'est adjoint les services de personnel de sécurité, ce n'est pas le cas forcément d'autres établissements. De plus ces cas sont relativement gourmands en personnel puisque plusieurs professionnels doivent intervenir, des médecins spécialisés, des infirmières, un securitas, etc., et donc coûtent à la collectivité. La demande faite par notre collègue Peiry pourrait avoir les avantages suivants:

- > désengorger le service des urgences;
- > améliorer la sécurité dans certains établissements;
- > avoir éventuellement un effet psychologique de responsabilisation, nous parlons de cellules;
- > réduire les coûts de la santé mais uniquement dans le cas du modèle zurichois.

Sur ce dernier point, il convient de préciser que plusieurs modèles différents sont appliqués ou testés en Suisse:

1. Le modèle zurichois tout d'abord en milieu carcéral avec une participation financière des personnes alcoolisées, on parle de 450 à 600 francs. Après 3 ans, force est de constater que ce modèle est déficitaire.
2. Le modèle vaudois avec la mise en place d'un centre de dégrisement, 5 unités, et d'un centre de sevrage, 5 unités aussi au CHUV. Et donc payé par la collectivité.
3. Le modèle bâlois enfin qui prône une meilleure coordination des prises en charge et un suivi des personnes

post-coma-éthylque. Le financement atteint évidemment aussi le citoyen.

Il est important de remarquer que le modèle zurichois cité en exemple par le député Peiry a plusieurs conséquences importantes. Il remet en question les principes de solidarité. Ceux qui ne peuvent pas payer pourraient rester à la rue parfois dans un état grave. Il est en effet discriminatoire des jeunes par rapport aux adultes et ce sont les jeunes qui sont principalement visés par ce postulat. Finalement il ouvre la porte à des discussions sur le financement des problèmes de santé qui sont soit connotés moralement soit imputés à un individu coupable, par exemple l'obésité. Or, c'est justement sur les comportements que l'Etat peut trouver le meilleur levier pour améliorer la santé publique.

En résumé, la mise en place de cellules de dégrisement semble nécessaire et est désirée par les milieux hospitaliers et policiers notamment. Cependant, toute solution choisie serait coûteuse en termes d'infrastructure et de personnel. La solution financière pose donc un problème. Soit elle est assumée par la collectivité alors que nous nous trouvons dans un contexte de restriction budgétaire soit elle pourrait être financée en partie par les patients ou leurs parents ce qui va à l'encontre des principes de solidarité et cause une discrimination.

Suivant ces considérations le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutient à une large majorité la transmission de ce postulat afin d'avoir accès à des informations plus précises et, qui sait, prendre connaissance d'un modèle innovant.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du postulat de Stéphane Peiry concernant la mise en place de cellules de dégrisement pour personnes ivres ou droguées.

Le groupe libéral-radical est sensible à la responsabilité individuelle et il est vrai qu'aujourd'hui certaines personnes ne font plus cas de cette notion. Pour avoir présidé plusieurs manifestations d'une certaine importance dans ma région, j'ai été confronté à ce genre de personnes qui nous disaient: «Il n'y a qu'à appeler l'ambulance, ce n'est pas moi qui paye.» Heureusement, c'est une minorité de gens qui pense et agit de la sorte et que la grande majorité se comporte avec élégance, mais cette minorité a un coût et il est bien de la mettre devant ses responsabilités.

Mettre en place une cellule de dégrisement et leur facturer cette prestation pourrait remettre l'église au milieu du village. Ce rapport va nous permettre d'avoir une ligne plus ou moins stricte et cohérente. La question des intervenants, du lieu et des modalités d'accueil est encore en suspens.

Mesdames et Messieurs, c'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical va accepter ce postulat.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du postulat de notre collègue Stéphane Peiry et les membres de l'Alliance centre gauche partagent les

soucis et les problématiques soulevés à la thématique débattue ce matin.

Ayant porté une écoute attentive à l'ensemble des intervenants et à tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant je ne vais rien ajouter à ce sujet et je vous informe que l'Alliance centre gauche, dans sa grande majorité, soutiendra ce postulat.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Bien sûr, nous allons appuyer ce postulat mais je crois qu'il y aurait quand même une grande question à se poser.

Je fais partie de Nez Rouge depuis quelques années. Je peux vous dire que les jeunes ont pris conscience de certains états en fin de soirée. Par contre, lorsque nous étions jeunes, nous faisons des soirées qui se terminaient à 1 heure, 2 heures du matin. Aujourd'hui, on bombarde notre jeunesse d'alcools. Si j'étais jeune aujourd'hui, je crois que je boirais autant que les jeunes de ces alcools qui ont des saveurs de fraise et de banane mais où l'alcool a une part importante. Je vous le dis franchement, notre société est certainement en partie responsable. On parle de dégrisement, on parle de jeunes qui se saoulent mais nous, les politiques, sommes en partie, M. Jutzet, responsables de la mise en place de tous ces alcools qui foutent en l'air les jeunes.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie tous les intervenants qui soutiennent tous le postulat de M. le Député Peiry.

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat qui demande un rapport sur la faisabilité et la mise en place de cellules de dégrisement. Cela veut dire que nous allons étudier.

En effet, nous sommes devant un réel problème. Vous avez pu lire dans la réponse du Conseil d'Etat que la Police cantonale doit souvent ramasser des personnes, jeunes ou moins jeunes, dans la rue, qui sont complètement alcoolisées. Souvent ils ne savent pas que faire car ces gens-là ne veulent pas aller avec la police, il ne veulent pas aller avec les ambulanciers non plus mais on ne peut pas les laisser dans la rue.

Alors que doit-on faire? La police a peur de les garder parce qu'ils commencent à vomir, à faire du bruit, il sont menaçants, et ils ont aussi peur qu'il puisse arriver un décès par exemple dans une cellule.

Les hôpitaux disent qu'ils ne peuvent pas les prendre non plus. Il y a un problème peut-être de sécurité.

La prison centrale n'a pas le personnel. Les cellules sont déjà pleines donc elle ne peut pas les prendre.

Donc, il y a vraiment un réel problème. Et c'est dans ce sens que je pense qu'il est vraiment opportun d'étudier des solutions, des pistes. L'Hôpital cantonal, comme vous l'avez vu, a 1240 personnes aux urgences pour un problème d'alcool. On pourrait dire que c'est les jeunes comme MM. les Députés Duc et Bischof l'ont dit. J'ai un article de presse du *Matin Dimanche* du 25 août 2013 qui dit: «Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les 15 à 19 ans mais les 65 à 74 ans qui sont le plus touchés par les intoxications alcooliques.» Je ne

sais pas si cela est vrai mais le journaliste doit quand même avoir une source pour écrire cela.

Est-ce qu'il faut suivre le modèle zurichois? C'est une des possibilités, nous avons entendu qu'il y a une initiative parlementaire du conseiller national Bortoluzzi, il y a également une autre initiative parlementaire et le Conseil fédéral est d'accord de faire un rapport. Le modèle zurichois est un projet pilote et il y aura un rapport sur celui-ci pour 2015. Donc on aura les résultats de cette expérience à Zurich. Il y a effectivement un problème de finances. On peut lire qu'une nuit dans une telle cellule de dégrisement coûte entre 900 et 1000 francs et ce n'est pas sûr que ces jeunes ou moins jeunes puissent effectivement payer ces montants-là, donc ce serait à nouveau à la collectivité publique de payer.

Il y a aussi un problème de principe de solidarité qui est dans notre LAMal. Si on commence à faire des exceptions pour les alcoolisés, l'alcool peut aussi être une maladie, où sera la limite? Les fumeurs, l'obésité, les séquelles des tentatives de suicides, est-ce qu'il s'agit aussi de la responsabilité individuelle? Si c'est le cas, on va rompre avec le principe de solidarité. Ce sont vraiment des questions de principe que nous devons nous poser.

Nous allons étudier les différents modèles que M. le Député Dietrich a mentionnés comme Zurich, Vaud, Bâle. Je ne peux pas vous dire que nous allons faire une proposition claire, car il y a différentes solutions. Donc il n'est pas sûr que l'on mette en place des cellules de dégrisement comme l'a dit M. Kolly. Le Conseil d'Etat est d'accord d'étudier cette question mais je ne peux vous garantir que cela sera vraiment une cellule de dégrisement comme à Zurich.

Je vous remercie d'accepter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 94 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgenner Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP),

Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 94.*

Se sont abstenus:

Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Motion 2013-GC-57 Xavier Ganioz/Patrick Schneuwly (transparence sur la fiscalité des entreprises: publication systématique et annuelle des allègements et réductions accordés)¹

Prise en considération

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). A l'heure où la concurrence fiscale entre cantons s'aiguise sur la question des allègements et du statut spécial consenti aux entreprises, à l'heure où les pressions de l'étranger, en particulier de l'Union européenne, se développent à ce sujet, nous vous proposons de garantir à la population et aux contribuables fribourgeois une transparence indiscutable sur les avantages accordés sur l'impôt à l'égard de certaines entreprises. Pour y parvenir, nous vous proposons que soit ancré dans la loi le devoir de publier chaque année un rapport explicite qui porte sur l'ensemble des allègements et facilités accordés aux entreprises, qu'il s'agisse des exonérations fiscales à des fins de promotion économique des entreprises bénéficiant du statut spécial ou des subventions ou autres aides directes octroyées par l'Etat par le biais de l'impôt.

Sans grande surprise dans sa réponse, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion. On peut cependant peiner à comprendre sa logique. En effet, dès l'entame de cette réponse, le Conseil d'Etat décrète que l'instrument proposé va à l'encontre du respect du secret fiscal. Dans les lignes qui suivent, il est fait mention du rapport final sur les allègements fiscaux datant de février 2013, un rapport qui est censé répondre simplement par lui-même à l'ensemble des préoccupations des motionnaires. Il y a là une contradiction profonde dans le propos, une contorsion laborieuse qui aurait pu être résumée ainsi: «Bonnes gens, le sujet est trop sensible, merci de passer,

¹ Déposée et développée le 11 septembre 2013, BGC p. 380; réponse du Conseil d'Etat le 4 février 2014, BGC p. 363.

il n'y a rien à voir!» Cette frilosité n'est pas acceptable en soi et permettez que je revienne particulièrement sur ces deux éléments.

Tout d'abord, la motion présentée menacerait le secret fiscal. Ceci ne tient pas, car notre projet ne propose pas la divulgation des noms des contribuables concernés, mais de mettre à la disposition de la population des données essentielles, afin de pouvoir comprendre quels avantages bénéficient à quel type d'entreprises et dans quelle mesure. Ainsi, nous demandons que soient connus l'établissement géographique de ces entreprises, leur provenance, leur type d'exercice économique, leur nombre de salariés, la nature, le taux et la durée de l'allègement qui leur est consenti. Dans le même souci de compréhension, nous demandons également à connaître le volume et la nature des investissements et des emplois créés dans notre canton, par le biais des facilités fiscales accordées, ainsi que l'analyse de leurs conséquences en particulier en matière de péréquation financière intercantonale fédérale et d'incidence fiscale bien sûr. Il n'y a donc pas de chasse aux sorcières. Le secret fiscal est sauf. Avec ces informations, il sera donné à tout un chacun de se faire une idée de la situation, de comprendre les choix stratégiques du Conseil d'Etat, d'y adhérer, mais aussi de les soumettre à l'œil critique. C'est ce dernier aspect qui, de toute évidence, semble irriter le Conseil d'Etat.

Deuxièmement, le fameux rapport de 2013, intitulé «allègements fiscaux et autres mesures de promotion économique», a certes le mérite d'exister, mais il ne constitue pas une panacée en soi. Il ne répond pas à l'exigence de transparence que propose notre motion. De quoi parle-t-on? D'un rapport de 63 pages qui avance un état des lieux des bases légales et réglementaires, ainsi que des procédures et usages actuels en matière d'allègements fiscaux. Il ne permet pas de se faire une idée du bien-fondé des options opérées par notre exécutif. Il n'est pas non plus d'un abord aisé et didactique. Je ne suis pas sûr que ce rapport constitue un premier choix de lecture pour nos concitoyens. Nos collègues vaudois ont obtenu qu'une publication d'une dizaine de pages soit éditée régulièrement sur le sujet. Elle est simple de compréhension, illustrée et agréable à lire. Il y a là une piste. Si nos voisins peuvent le faire, pourquoi pas nous? De plus, la conclusion dudit rapport indique en page 45 qu'une base de données complète sur les allègements fiscaux appliqués par le canton depuis 2003 a été consolidée et qu'elle *pourra désormais être complétée et mise à jour régulièrement, sans que cela nécessite des efforts disproportionnés. Elle constituera sans doute un instrument utile d'aide à la décision.* Nous disposons donc des éléments nécessaires pour répondre à l'attente légitime de transparence que propose la motion. Or, dans sa réponse, le Conseil d'Etat souligne une nouvelle fois le contraire. Il nous dit que nombre de données ne sont pas disponibles, ni par le Service cantonal des contributions, ni auprès de la promotion économique. Nous sommes à nouveau face à la contradiction, tant dans les termes que dans la détermination, et surtout la volonté. Nous avons pourtant, chers collègues, un besoin crucial de cette transparence, pas parce que le mot est tendance, mais bien parce que les conséquences fiscales des choix faits dans l'ombre des prérogatives du gouvernement se calculent en dizaines de millions de francs. Le rapport annuel 2013 de la

promotion économique le révèle discrètement, mais le révèle tout de même. Les incidences fiscales des allègements pour la période 2011 s'élèvent à 60 880 000 francs. A l'heure où le Conseil d'Etat demande à chaque service de racler ses fonds de tiroir, au personnel de l'Etat de faire de très importantes concessions sur son traitement salarial, aux enseignants de subir une nouvelle vague de mesures d'économie, à l'heure où notre exécutif exige des communes qu'elles participent aux mesures structurelles et donc par conséquent à de nombreux Fribourgeois et Fribourgeoises de devoir faire face à de nouvelles hausses d'impôts, à cette heure-là, la transparence n'est pas une question de nécessité, mais de décence. Nous vous demandons, chers collègues, d'accepter la prise en considération de cette motion.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Ganioz/Schneuwly (Transparenz bei der Unternehmensbesteuerung) eingehend besprochen.

Die Kollegen Ganioz und Schneuwly verlangen mit ihrer Motion eine amtliche Sonderveröffentlichung über die gewährten Steuererleichterungen. In der von den Motionären verlangten Verpflichtung sollen Details publiziert werden, die, wie der Staatsrat in seiner Antwort vom 4. Februar erwähnt, gegen das Steuergeheimnis verstossen.

Die Motionäre schlagen eine Änderung des Artikels 140 des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern in Bezug auf die Artikel 14, 15, 98, 124, 127 und 128 vor. Ich möchte nicht einzeln auf alle betreffenden Artikel eingehen, sondern auf die Antwort des Staatsrates hinweisen. Zu unterstreichen gilt es, dass die Sonderbesteuerung der Holdinggesellschaften, Artikel 127, und der Domizilgesellschaften und Stiftungen, Artikel 128, in Übereinstimmung mit dem Artikel 28 des Bundesgesetzes über die Harmonisierung der direkten Steuern des Bundes und der Kantone stehen.

Aufgrund des Schlussberichtes der Arbeitsgruppe «Steuererleichterung und sonstige Wirtschaftsförderungs-massnahmen» vom 20. Februar 2013 wird der Staatsrat in Zusammenarbeit mit der Steuerverwaltung und der Wirtschaftsförderung zusätzliche allgemeine Informationen über gewährte Steuererleichterungen – dies ohne Namensnennung der Steuerpflichtigen – veröffentlichen.

Aus diesem Grund geht die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig mit dem Antrag des Staatsrates einig, die Motion Ganioz / Schneuwly abzulehnen.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Noch selten war sich die Freisinnig-demokratische Fraktion so schnell einig wie bei der vorliegenden Motion. Daher kann ich mich kurz halten.

Der Antwort des Staatsrates ist nichts mehr beizufügen. Sie ist klar fundiert, widerspiegelt die heutigen Möglichkeiten und gibt die aktuellen Gesetzgebungen wieder. Transparenz zu wünschen ist zwar gut, nur müsste man konsequent sein und sie in allen Bereichen einführen. So müsste zum Beispiel die politische Linke die Transparenz auch bei der Sozialhilfe fordern und nicht nur bei den Unternehmen, die unzählige Arbeitsplätze schaffen. Mit diesen Bemerkungen ist die Frei-

sinnig-demokratische Fraktion für den Status quo und lehnt die Motion einstimmig haushoch ab.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance de la motion Ganioz Schneuwly qui réclame plus de transparence sur la fiscalité des entreprises.

Force est de constater que la demande qui nous occupe aujourd'hui enfonce une porte ouverte. En effet, le Conseil d'Etat publie annuellement la statistique fiscale cantonale dans laquelle sont mentionnés le nombre de sociétés au bénéfice d'un statut cantonal, le montant total de leur bénéfice et de leur capital imposables ainsi que les recettes fiscales qui en découlent.

De plus, le rapport du Conseil d'Etat daté du 8 juillet 2013, lequel avait d'ailleurs fait l'objet d'une conférence de presse, donne un grand nombre d'informations sur les allègements et réductions accordés. Nous précisons également que le statut fiscal particulier au niveau cantonal n'est qu'une application du droit fédéral. En clair si les conditions prévues par la loi fédérale sont remplies, les sociétés concernées peuvent demander l'application d'un tel statut. Dans ce cas de figure, le Conseil d'Etat ne fait qu'appliquer le droit fédéral. En traitant cette motion, il y a également lieu de considérer un facteur très important soit l'attractivité fiscale de notre canton. En effet en cherchant à laver plus blanc que blanc, cette motion nous fait courir le risque de devenir totalement transparents en termes de compétitivité fiscale. En effet, la concurrence fiscale intercantonale qui fait rage ne nous permet pas d'enlaidir notre mariée qui ne figure d'ailleurs pas au rang des plus attirantes du pays.

Même en faisant preuve de bienveillance, nous n'avons pas trouvé la valeur ajoutée que produirait la mise en œuvre de cette motion. Quel bénéfice les administrés fribourgeois retireraient-ils de connaître autant de détails sur les entreprises au bénéfice d'allègements fiscaux? Aucun. Si ce n'est de pouvoir pointer du doigt et clouer au banc des accusés les sociétés qui par leurs activités économiques nourrissent des milliers de salariés et par voie de conséquence permettent d'offrir à tous un filet social digne de ce nom. Les informations divulguées publiquement par le Conseil d'Etat sont suffisantes et permettent de se forger une opinion sur les allègements fiscaux accordés aux sociétés établies dans notre canton.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique estime également qu'aucun bénéfice n'est à attendre de l'extension des informations telle que souhaitée par les motionnaires. Nous allons donc rejeter massivement cette motion et vous proposons d'en faire de même.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). Pour nous aussi c'est un thème important et délicat donc critique par excellence.

Les propos de certaines personnes qui sont intervenues me montrent qu'effectivement il y a peut-être un quiproquo dans le sens où le groupe soutiendra à sa majorité la motion mais pas à l'unanimité. Pour cette raison je ne vais pas revenir sur les arguments avancés par les motionnaires mais j'aimerais juste souligner qu'il est assez regrettable que les bonnes pra-

tiques d'autres cantons qui ne sont pas suicidaires comme le canton de Vaud par exemple ne soient pas reprises comme modèles pour s'en inspirer, pour d'abord évaluer les politiques publiques et ensuite apprendre pour les perfectionner.

Il n'est pas demandé à dénuder sur la place publique les entreprises qui viennent s'implanter chez nous pour que l'on puisse leur tirer dessus. Il ne s'agit absolument pas de cela. Il ne faut pas du tout nous faire dire ce que l'on ne veut pas dire.

Donc il y a deux autres arguments qui ont permis à la majorité de notre groupe de soutenir la motion que j'aimerais juste souligner. La transparence et l'équité. Dans le sens où ce ne sont pas tellement les citoyens envious qui veulent savoir quelles sont les entreprises qui ne paient pas d'impôts ou qui ont des rabais. C'est aussi les entreprises de la place qui existent depuis longtemps et qui offrent des emplois sérieux et paient régulièrement leurs impôts. Cela les intéresserait de savoir quelles sont les autres entreprises qui ne remplissent pas leur devoir fiscal comme elles depuis longtemps. Au sujet du secret fiscal, il s'agit bien sûr d'un problème délicat comme notre collègue Vonlanthen vient de nous le rappeler. En faisant le parallèle avec le service social et les ménages qui y ont recours il a pris le risque de souligner que cela est aussi honteux pour les entreprises de recevoir des cadeaux fiscaux. Je laisse cette interprétation à son auteur et aux entreprises en question. On pense plutôt que par rapport à cette question de secret fiscal le Conseil d'Etat est très frileux. Les entreprises sont soumises de plus en plus à beaucoup de transparence par rapport à leurs actionnaires, aux investisseurs qui sont intéressés de savoir quelle est la solidité des entreprises. Seulement cela, plus leur responsabilité sociale, nous permet de penser qu'il y a une brèche que l'on aurait pu utiliser pour aller plus loin que de simplement refuser la motion.

Et finalement de manière un peu plus négociatrice on peut penser que quand on donne quelque chose à une entreprise on peut aussi lui demander un peu plus de transparence.

C'est pour cette raison que notre groupe dans sa majorité soutiendra cette motion.

Schneuwly Patrick (*PS/SP, SE*). Ich habe keine Interessenverbindungen zu diesem Sujet zu deklarieren.

Ich möchte noch einmal auf meinen Kollegen Herrn Ganioz zurückkommen. Er hat bei seinem Eingangsvotum betont, dass die Transparenz zu diesem heiklen Thema im Vordergrund steht. Man hat es auch aufgrund der verschiedenen Voten gehört, dass es etwas ist, dass unter dem Nagel brennt.

Ich bin der Meinung, dass ein Betrieb, der sich gegen aussen öffnet – ohne dass er eben seinen Namen bekannt geben muss – und sich in gewissen Punkten in die Karten schauen lässt, nichts zu verbergen hat und eine Geschäftspolitik betreibt, die eben transparent sein darf.

Es geht uns nicht im Geringsten – und das ist mir sehr wichtig zu unterstreichen – darum, Unternehmen an den Pranger stellen zu wollen. Die Veröffentlichung kann im Gegenteil aufzeigen, wie Unternehmen dank Innovation und Einsatz Arbeitsplätze schaffen, wo sich diese Betriebe befinden, wel-

che Angebote sie schaffen, wie ihre Entlastung aussieht und wie lange diese Entlastung und Befreiung dauert. Die Bevölkerung hat in unseren Augen das Recht darauf, die gesprochenen Steuererleichterungen und -befreiungen einordnen zu können, gerade bezüglich des eidgenössischen Finanzausgleichs aber auch bezüglich geringerer Steuereinnahmen. Wie von Herrn Ganoz vorher ebenfalls erwähnt, geht es dabei immerhin um eine Summe von 61 Millionen Franken.

Am Schluss betont der Staatsrat, er habe Verständnis für das Anliegen der Transparenz durch die Veröffentlichung der Informationen über die gewährten Steuererleichterungen und -vergünstigungen. Leider fehlt ihm der Mut, die geäußerte Einsicht zu mehr Öffnung und Klarheit umzusetzen. Wie angesprochen, zeigt der Kanton Waadt eine Möglichkeit auf, offener und klarer vorwärts zu schreiten. Gerade zum jetzigen Zeitpunkt, in dem Sparmassnahmen beschlossen wurden und vermutlich noch mehr gesprochen werden müssen, stellt dies nicht nur ein Muss dar. Es geht hier auch um die Frage einer Klärung und Weiterentwicklung.

Und vergessen wir eines nicht: Alle Lohnbezüger dieses Landes müssen ihre Steuern deklarieren, sei dies der Búezer auf der Baustelle, die Coiffeuse im Coiffeursalon, der Arzt in seiner Arztpraxis und natürlich die Politiker im Grossratsaal.

Liebe Grossratskolleginnen und -kollegen, machen Sie mit uns diesen Schritt zu einer wertvollen und starken Transparenz und unterstützen Sie die von uns eingereichte Motion.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Es brennt mir gerade eine Frage zu den Ausführungen von Ruedi Vonlanthen unter den Nägeln. Ich habe mich gerade gefragt, wie viele Arbeitsplätze werden wohl von Unternehmen im Kanton Freiburg geschaffen, welche eine steuerliche Entlastung haben und deren Arbeitsbedingungen so schlecht sind, dass die Arbeitnehmer schlussendlich in der Sozialhilfe landen, weil sie ihren Unterhalt nicht selber bestreiten können und deshalb noch zusätzlich von der öffentlichen Hand unterstützt werden müssen. Diese Frage, denke ich, müsste man auch einmal eingehender untersuchen.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie l'ensemble des députés qui se sont exprimés dans le sens du Conseil d'Etat ou contre l'avis du Conseil d'Etat.

Evidemment, je crois que tout le monde comprend le souhait de transparence et M. le Motionnaire a parlé de contradiction. J'aimerais corriger ce terme de contradiction parce que le Conseil d'Etat ne se contredit pas du tout dans cette problématique de transparence. Il la souhaite dans les limites bien sûr de la législation et du secret fiscal. Je reprends les termes de la motion pour montrer que ce n'est pas le Conseil d'Etat mais bien les motionnaires qui se contredisent. Puisqu'on dit au deuxième paragraphe: «dans les limites du secret fiscal cette publication révèle l'identité de toutes les entreprises suisses et étrangères qui profitent d'un statut fiscal et/ou d'allègement d'impôt en précisant pour le moins leur établissement géographique, leur provenance, leur type, etc.». On parle bien de l'identité de toutes les entreprises alors que le Conseil d'Etat a démontré qu'il joue la transparence totale

en ayant publié un rapport, comme cela a été dit par certains députés, et par une conférence de presse le 8 août. J'aimerais dire ici que le Conseil d'Etat n'a pas attendu les différentes interventions parlementaires puisqu'il n'y a pas que cette motion et qu'il y a eu des questions écrites sur le sujet et le Conseil d'Etat, lors des séances du 17 au 24 janvier, a été informé des incidences sur les allègements fiscaux. Il a décidé de faire une analyse et, pour vous montrer la transparence, il suffit de prendre ce rapport qui est public sur Internet. De la page 12 à la page 16, vous pouvez examiner la transparence totale qui a été mise sur papier à savoir le nombre de personnes morales bénéficiant d'allègements fiscaux, la répartition des allègements en vigueur entre 2003 et 2011 entre l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux. Vous pouvez voir la répartition en vigueur des allègements 2008 et 2011 selon la date d'échéance, la répartition par district des allègements, la répartition des allègements en fonction du statut fiscal des entreprises bénéficiaires et encore les incidences fiscales des allègements appliqués en 2003 et 2010, la répartition selon l'importance financière entre 2003 et 2010 et les incidences fiscales des sociétés dont l'allègement est arrivé à échéance. Plus transparent que ce rapport, c'est difficile.

Pour conclure, vous prenez ce rapport à la page 33: «La politique d'information du Conseil d'Etat». On dit clairement que l'Etat de Fribourg publie actuellement diverses informations sur les aides directes accordées aux entreprises dans le cadre du rapport annuel de la Promotion économique notamment. Donc il y a une transparence totale, c'est difficile de faire davantage, comme cela a été dit par certains députés; si on commence à nommer les entreprises qui ont été exonérées en vertu de la législation cantonale et fédérale, je crois qu'on trahit clairement le secret fiscal.

Permettez-moi d'intervenir pour la dernière intervention et de faire une analyse sur les emplois créés. Elle est en cours, car nous analysons actuellement les allègements, les conséquences sur les allègements mais aussi l'analyse des emplois qui sont créés. Il y a toujours, comme dans tous les domaines, des gens qui sont faux mais je crois pouvoir dire quand même que l'ensemble des entreprises paie son personnel correctement et d'ailleurs les entreprises que j'ai l'occasion de rencontrer pourquoi s'installent-elles dans notre pays? Parce qu'il y a une main d'œuvre qualifiée de qualité. Et dire que les gens sont sous-payés, il faut admettre que cela a pu arriver, mais c'est une vraie minorité, que nous devons combattre.

Je vous demande de suivre le Conseil d'Etat en demandant de refuser cette motion par rapport aux éléments que je viens de citer.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 33 voix contre 69. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganoz (FV, PS/SP), Garghentiini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC,

PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 33.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfél-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 69.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Rapport 2014-DFIN-7 Amortissements des investissements et programme d'économie¹

Discussion

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je remercie le Conseil d'Etat pour l'empressement avec lequel il a répondu à notre postulat et j'aimerais bien que le Conseil d'Etat ait le même empressement pour répondre à un autre postulat, celui qui concerne l'aide sociale et qui attend une réponse avec un retard de plus de 7 mois.

Pourquoi un tel empressement? Est-ce que les questions posées dérangent? La lecture du rapport pourrait le faire croire car les explications techniques, intéressantes au demeurant, ne répondent pas à la question. La question fondamentale était la suivante: pourquoi l'Etat s'astreint-il à des règles d'amortissement plus strictes que celles que demandent les recom-

mandations MCH2 alors qu'en même temps il étouffe les communes, l'administration, la population par des mesures d'économies?

Quelles sont donc ces règles strictes? Une durée d'amortissement de 20 ans pour des immeubles et des routes alors que selon les recommandations MCH2, la durée de ces amortissements pour les bâtiments est de 25 à 50 ans et pour les routes de 40 à 60 ans. Vous reconnaissez du reste dans votre réponse, M. le Commissaire, que la durée maximale d'amortissement est dans l'ensemble plus exigeante que dans les autres cantons. Qu'est-ce qui justifie que le pont de la Poya soit amorti en 20 ans alors qu'il sera encore là dans 50 ans? Pourquoi est-ce uniquement la population de ces 20 dernières années qui doit en supporter l'amortissement? Vous procédez aussi à un degré d'autofinancement de 80% alors que selon les recommandations du MCH2, il est demandé qu'en conjonction difficile le taux soit entre 50 et 80%.

Vous ne répondez pas non plus à la comparaison que nous avons demandé de faire, c'est à dire la comparaison entre votre méthode de calcul et celle qui est imposée aux communes, c'est-à-dire un taux linéaire de 3%. Vous faites le calcul de 5%, de 4%, j'ai essayé moi-même avec M. Polet de refaire le calcul pour 3%; or, ce n'est pas possible de le faire. Comment avez-vous fait ce calcul? Pourquoi n'avoir pas calculé sur 3%? Peur que le montant d'économies que vous réalisez soit encore plus important?

Enfin, dans votre réponse vous faites remarquer que certaines communes procèdent à des amortissements supplémentaires lorsque leur situation financière le leur permet. La présentation comptable distingue clairement les montants relevant de l'amortissement obligatoire des amortissements supplémentaires. Qu'en est-il de l'Etat? L'inventaire des amortissements que l'on trouve dans le programme gouvernemental ne fait pas de différence entre ces deux catégories. Or, ceci est une décision éminemment politique et je suis sûre que le Grand Conseil serait très intéressé à connaître si le Conseil d'Etat faisait des amortissements supplémentaires.

Nous ne pouvons que prendre acte de cette réponse et de la volonté du Conseil d'Etat de continuer dans cette politique très restrictive qui n'est pas imposée par les règles comptables. Mais j'espère que certains membres de la Commission des finances seront un peu curieux et reposeront ces questions.

Lors du débat d'hier de la loi scolaire, lorsque l'on parlait de supprimer la balance fiscale, M. le Commissaire s'est exclamé: «Où est-ce que je trouverai ces 20 millions?» Eh bien, peut-être que là c'est une piste. De toute façon, M. le Commissaire, comme vous le savez, malheureusement, il y a des nuages qui s'amoncellent à cause de la nouvelle péréquation financière intercantonale et des nouvelles règles sur les impositions des entreprises.

Le canton aura de quoi alimenter sa réflexion sur le maintien de cette politique.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le Conseil d'Etat n'a pas estimé nécessaire de prendre le pouls du Grand Conseil sur le

¹ Texte du rapport pp. 629ss.

postulat déposé par nos collègues De Weck et Bapst. Quid de l'œuf ou de la poule entre les postulants et le Conseil d'Etat? Toujours est-il que nous voici déjà en possession d'un rapport détaillé sur la politique du Conseil d'Etat en matière d'amortissement ainsi que la vision que le Conseil d'Etat désire appliquer à l'avenir.

Ce rapport est pour le moins riche en informations et permet de comprendre les différents systèmes pratiqués dans les cantons suisses ainsi que le système appliqué et pratiqué par les communes. Le plan comptable MCH2 n'est pas conçu comme un système intangible et contraignant, c'est un manuel de recommandations qui permet à chaque canton de trancher librement. J'insiste aussi sur le fait qu'une fois qu'une autorité publique a choisi une méthode d'amortissement, cette méthode doit être maintenue. Pour Fribourg, le système d'amortissement mis en place depuis 1996 n'est pas en contradiction avec le plan comptable MCH2. Le canton applique un amortissement mixte, dégressif et à la fin linéaire sur la base d'amortissements comptables. Les communes, quant à elles, se basent sur des amortissements financiers liés notamment à des emprunts financiers nécessitant un remboursement régulier. Vouloir demander au Conseil d'Etat de changer sa méthode d'amortissement par le biais de ce postulat est un problème politique fondamental tel que M^{me} la Postulante me l'a cité. Elle est située à droite de ma personne mais dans sa vision elle est assez à gauche au niveau du résultat. Vouloir demander à ce parlement de changer les règles que le Conseil d'Etat applique depuis de nombreuses années avec succès uniquement pour pouvoir disposer ces prochaines années de moyens financiers plus importants pour couvrir des charges récurrentes, est-ce judicieux?

Voulons-nous prêter l'avenir de nos générations futures en disposant de moyens financiers plus conséquents aujourd'hui et qui manqueront indéniablement demain, car vous le savez très bien, le fait d'avoir plus de liquidités courantes à disposition aiguise tous les appétits et se traduit par des dépenses de fonctionnement qui deviennent récurrentes et constantes.

Pour le groupe de l'Union démocratique du centre la réponse à ces questions est claire: nous ne devons pas changer la méthode d'amortissement actuelle car celle-ci permet de maintenir un taux d'autofinancement d'au minimum 80% tel que préconisé par le MCH2. Nous sommes aussi d'avis que la pratique actuelle permet d'investir des montants conséquents selon une moyenne de plus de 115 millions par an dans différentes infrastructures cantonales indispensables compte tenu notamment de l'évolution démographique que nous connaissons aujourd'hui. Nous sommes d'avis que la décision et la vision du Conseil d'Etat qui vise à maintenir la politique d'amortissement actuelle est judicieuse et indispensable. Personnellement, vis à vis de l'interpellation auprès de la Commission des finances et de gestion vis à vis de cette problématique d'amortissement du Conseil d'Etat, cette problématique est étudiée chaque année dans le cadre de l'analyse des comptes et elle est aussi mise à rude épreuve par rapport aux résultats que l'on peut percevoir.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport que le

Conseil d'Etat nous transmet à ce jour en réponse au postulat de nos collègues Antoinette de Weck et Markus Bapst.

Ces derniers mettent en effet le doigt sur un sujet très sensible relatif à la gestion financière de l'Etat et plus spécialement à sa politique des amortissements. En exergue également le fait que le canton de Fribourg serait au niveau fédéral un élève modèle en la matière. Premier de classe. Nous pouvons cependant constater à la lecture du rapport que chaque canton y va de sa propre méthode et met en application celle qui répond le mieux à l'état de ses finances.

Pour ce qui est de la formule choisie en matière d'amortissement, nos responsables des finances optent, il est vrai, pour le système dégressif avec un taux fixe sur la valeur comptable des objets. Méthode extrêmement prudente, voire plus stricte, qui fait fondre les dettes de manière récurrente avec certitude. Celui qui paie ses dettes s'enrichit. Oui, pourrait-on dire, mais à quel prix? Et les communes dans tout cela? A cet égard, le contenu du rapport peut être rassurant, semble-t-il, car on spécifie que les taux d'amortissement mis en pratique par l'Etat de Fribourg ne sont pas exagérés si l'on met en comparaison les deux méthodes d'amortissement pratiquées à ce jour par tous les cantons. Il faut tout de même reconnaître qu'au niveau cantonal une rigueur évidente est soutenue dans le cadre de la durée maximale des amortissements. Cette dernière, mise en avant et défendue par le Conseil d'Etat, prend tout son sens si l'on analyse la politique financière qui a été suivie par notre exécutif cantonal depuis 1996.

Nous espérons aussi que la méthode choisie puisse pleinement répondre aux futurs investissements qui seront dictés par les conséquences de notre galopante démographie cantonale.

J'ai également porté une oreille attentive aux propos de la postulante M^{me} de Weck qui a souscrit à l'idée que les membres de la Commission des finances et de gestion devaient être également attentifs à cette situation.

L'Alliance centre gauche en conclusion prend acte de ce rapport.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Sujet très technique certes, mais question tout à fait pertinente et légitime de la part de nos collègues députés Antoinette de Weck et Markus Bapst.

Cela a été dit, sujet politiquement très important aussi puisque les méthodes et les durées d'amortissement peuvent engendrer des conséquences importantes en matière de finances publiques. On remarque à ce propos que les politiques en la matière sont fort différentes entre les cantons. Comparer les pratiques cantonales par rapport à celles découlant de la loi sur les communes n'est pas pertinent non plus. En matière communale, cela a été dit, la notion d'amortissement a trait seulement aux investissements financés par emprunt. Cette notion a donc un caractère financier uniquement. Au niveau de l'Etat le mode de financement ne joue heureusement aucun rôle sur cette comptabilisation. Notre groupe relève la qualité du rapport du Conseil d'Etat très complet et bien rédigé. Sur le fond, la majorité de notre groupe soutient la politique res-

trictive en matière d'amortissement pratiquée par le Conseil d'Etat. Les objectifs principaux en sont les suivants:

1. maintenir une bonne marge d'autofinancement qui nous permet et nous permettra d'investir pour le bien de notre population qui ne cesse d'augmenter et dont les besoins d'infrastructure suivent le même trend;
2. éviter au maximum le recours aux emprunts; malgré les taux d'intérêts très bas, ne minimisons pas le risque d'endettement; ne suivons pas les mauvais exemples de certains pays voisins dont la situation est catastrophique;
3. ne pas créer de brèche qui inciterait et favoriserait d'autres dépenses de fonctionnement non nécessaires aux tâches publiques;
4. ne pas assouplir et changer cette philosophie comptable uniquement lors des périodes de vache maigre.

Si la tendance actuelle est correcte, il n'en demeure pas moins que des réflexions peuvent et doivent être faites. Une partie de notre groupe estime en effet qu'une période d'amortissement de 20 ans pour de grands ouvrages de génie civil, le pont de la Poya par exemple, mais pas seulement, s'avère trop courte si l'on tient compte de la durée d'utilité. A titre personnel je trouve aussi qu'un amortissement linéaire et constant serait préférable à l'amortissement actuel dégressif. Il en va, à mon avis, d'une plus juste répartition de la charge et surtout d'une meilleure comparaison entre les résultats comptables.

Comme cela a été dit dans le rapport, les règles comptables pour les communes sont en cours de modification. Aussi nous invitons le Conseil d'Etat à examiner les changements qui seront proposés pour réévaluer la pratique cantonale en matière de méthode et pourquoi pas de durée maximale d'amortissement.

Morand Patrice (*PCD/CVP, GR*). Les membres du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique ont analysé attentivement le postulat où nos deux collègues demandent au Conseil d'Etat d'étudier la modification de la façon d'amortir des investissements, actuellement sur leur valeur résiduelle au terme de l'année courante.

Les postulants préconisent un amortissement constant. Ils rappellent que durant les sept premières années l'amortissement est actuellement supérieur à ce qui serait amorti si la règle appliquée était d'un amortissement constant à l'image de ce qui se fait dans les communes. Les postulants estiment qu'une marge d'autofinancement élevée pousse aux investissements et ils trouvent que ce n'est pas au contribuable de supporter le poids des amortissements sur 20 ans seulement. Dans son bon rapport détaillé et complet le Conseil d'Etat a listé les principaux investissements en routes et immeubles entre 2013 et 2016, investissements se montant à plus de 470 millions représentant en moyenne plus de 118 millions. Le Conseil d'Etat compare le système d'amortissement actuel avec le système préconisé par les postulants tout en précisant que la comparaison doit être prise avec prudence. La différence pourrait être de plus de 200 millions entre deux solutions. Cette différence devrait être rattrapée et l'assouplissement des règles donnera l'illusion d'une situation facile. Cette façon de faire va accroître les autres charges de fonc-

tionnement et reporter sur la génération future des amortissements. La situation actuelle maintiendra par contre un taux d'autofinancement bon.

Pour terminer les membres du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique comme le Conseil d'Etat n'entendent pas céder à la solution de facilité qui consisterait à revoir la politique d'amortissement à la baisse pour dégager des moyens à court terme dans le budget de fonctionnement et prennent acte de ce rapport.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Il est intéressant d'avoir une fois un état des lieux dans ce canton en matière d'amortissements, avec la comparaison canton–communes. Dans ce sens-là, je remercie le Conseil d'Etat. Le groupe socialiste a examiné ceci avec attention et a relevé toutes les différences qu'il existait entre l'amortissement dégressif utilisé par le canton de Fribourg – et seuls deux autres cantons en Suisse – et l'amortissement linéaire imposé pour les communes fribourgeoises et utilisé par 14 autres cantons suisses.

Sur la question des postulants de savoir si cela répondait au modèle comptable harmonisé MCH2, cette question peut être posée, mais ce modèle ne semble pas être en contradiction avec la méthode proposée.

Le groupe socialiste a relevé toutefois certaines remarques qui paraissent étranges. D'abord, on annonce pour les amortissements la base légale de l'article 27 de la loi sur les finances de l'Etat. L'alinéa 2 dit: «L'amortissement s'élève à 10% au moins de la valeur résiduelle et n'excédera toutefois pas une durée de 20 ans». Alors, examinons ceci, j'ai fait le calcul moi-même: on prend un chiffre de 1000, on enlève 10% d'amortissement chaque année sur la valeur résiduelle; après 20 opérations, il vous reste encore 121 dans le pot. C'est-à-dire que la loi est en contradiction elle-même, puisqu'un amortissement de 10 ans sur la valeur résiduelle ne permet d'arriver à 0 franc après 20 ans. J'ai posé la question au professeur Dafflon qui nous a dit aussi avoir été surpris par cette contradiction dans la loi et que selon lui, c'est un amortissement de 25% sur la valeur résiduelle qui doit être appliqué pour respecter la loi et arriver à une durée d'amortissement de 20 ans, à défaut de quoi le système ne fonctionne pas.

Ensuite, il y a la question qui s'est posée de savoir si une méthode d'amortissement était meilleure qu'une autre. Ce qu'il faut savoir quand même avec cette méthode-là, si l'on prend les diagrammes, c'est que durant les 7 à 8 premières années de vie du capital qu'on doit amortir ou de l'objet, ce sont quasiment les 3/4 de la somme qui sont amortis. Pour démontrer cette injustice, le professeur Dafflon rigole toujours en prenant l'exemple du home pour personnes âgées: avec un tel système d'amortissement, où les résidents qui arrivent et qui n'ont pas une grande espérance de vie, payent en fait dans les 3, 4, 5 ou 6 premières années le 80% quasiment de l'amortissement, alors que ceux qui entrent au home et qui supportent les coûts de fonctionnement alors que le bâtiment est construit depuis 10 ans, eux n'auraient une part bien moindre à supporter.

Maintenant, pour un Etat comme un canton, qui investit d'une manière régulière, on part du principe que dans

le temps, le phénomène se compense et que les nouveaux investissements compensent les anciens, si bien que chaque population, chaque citoyen supporte de la même manière ces amortissements. Lorsque nous nous trouvons dans un temps de vaches maigres, comme c'est le cas aujourd'hui, où le canton doit se serrer la ceinture, il est de notre devoir, comme responsables politiques, d'analyser toutes les possibilités qui s'offrent à nous. A Fribourg, en 2014, on parle de 120 millions d'amortissements. En voyant les comparaisons qui sont faites dans le tableau 7, un changement de système pourrait apporter des différences variant de 5 à 30 millions par année budgétaire, suivant la méthode retenue pour les 10 prochaines années. Après 10 ans, le système s'équilibre. Ma question est simple: pourquoi ne faut-il absolument rien changer? M. le Commissaire du Gouvernement le sait, la réalité est rarement noire ou blanche. Je dirais pour ma part que, à l'heure actuelle, tout changer serait égoïste, mais ne rien changer serait masochiste. Il est possible d'avoir des solutions mixtes, comme c'est le cas au Tessin ou à Obwald par exemple, pour une fois que l'on pourrait s'inspirer de ce canton et de la méthode qui y est proposée, et lorsque le Conseil d'Etat nous dit qu'il ne faut pas tomber dans la solution de facilité, ça n'est pas le bon moyen, on nous parle de responsabilité. Mais, où en est-on au niveau de la responsabilité et de la facilité? Est-ce qu'il était responsable d'octroyer des baisses fiscales de 2006 à 2011 dans une telle mesure? Est-ce qu'il est responsable d'éponger un déficit de fonctionnement du canton en ponctionnant la fortune de l'Etat? Est-ce qu'il est responsable de péjorer d'une telle manière les conditions-cadre des agents de l'Etat qui leur permettent à peine d'assurer leur fonction? Vous dites, M. le Conseiller d'Etat, en fin de rapport, que l'expérience montre que le recours à des solutions de facilité n'est pas le bon moyen pour répondre à des défis structurels. Je vous réponds que l'expérience a aussi démontré que tailler dans l'éducation, tailler dans les conditions de base qui font l'école fribourgeoise de ce jour et ne plus donner aux enseignants et aux élèves les moyens d'exécuter leurs tâches, est un moyen encore pire de répondre aux défis structurels à venir.

Le groupe socialiste vous invite dès lors à opter à l'avenir pour une solution mixte, en gardant pour certains objets l'amortissement dégressif qui peut encore être utilisé et pour certains objets un amortissement linéaire, en variant les taux et les durées de manière à être un tout petit peu plus souple et plus élastique pour répondre aux défis qui sont là. Nous avons un moyen ici pour combler, lorsqu'on parle des seconds paquets de mesures structurelles, on parle de 4 millions. Ils peuvent être éponnés d'une autre manière sans toucher notamment à l'école primaire fribourgeoise. Et dans ce sens-là, avec un tout petit peu d'élasticité, on arrive à trouver une solution qui aujourd'hui permet de nous desserrer un tout petit peu la ceinture pour mieux respirer et d'autre part ne prêter aucunement les finances pour le futur du canton de Fribourg, puisque nos successeurs auront également toute la possibilité d'augmenter ou pas ceci en ayant un système mixte, qui je l'espère sera adopté par le Gouvernement pour nous permettre cette souplesse-là.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat in Düringen und in dieser

Funktion betraut mit der Ausarbeitung neuer Reglemente im Bereich Abwasser und Wasser. In diesem Zusammenhang bin ich auch auf die Ungereimtheiten gestossen, die ich schon in einer Anfrage thematisiert habe und die auch Bestandteil dieses Postulates sind.

Zuerst danke ich dem Staatsrat für den Bericht zu unserem Postulat. Der Bericht enthält viele interessante Informationen und zeigt einmal mehr die Komplexität öffentlicher Finanzen auf. Der Vergleich mit anderen Kantonen zeigt, dass in den meisten Kantonen ein System mit linearen Abschreibungen bevorzugt wird. Der Kanton Freiburg hat sich für ein System mit degressiven Abschreibungen entschieden. Die Amortisation der Investitionen wird dabei über eine relativ kurze Zeit gemacht.

Was den Staat betrifft, kann ich mich den Schlussfolgerungen des Staatsrates anschliessen. Ich sehe hier auch Vorteile, vor allem, wenn es darum geht, die zukünftigen Investitionen sicherzustellen, weil wir im Kanton Freiburg in diesem Bereich – und das ist im Bericht auch dokumentiert – Nachholbedarf haben.

Was die Regeln der Gemeinden betrifft, hinterlässt der Bericht bei mir viele offenen Fragen. Die Gemeinden finanzieren wesentliche Teile ihrer Infrastruktur über Gebühren und nicht mit Steuern. Dieser Aspekt wurde in der bisherigen Diskussion noch nicht erwähnt. Dies betrifft alle Investitionen in Wasser, Abwasser und Abfallinfrastruktur. Nach den neuen gesetzlichen Bestimmungen müssen hierfür Fonds eingerichtet werden. Es wird also Geld zur Seite gelegt für zukünftige Investitionen und die einschlägigen Gesetze schreiben detailliert vor, wie die Gebühren zu berechnen sind. Hier ist die Sichtweise eine andere. Die linearen Abschreibungen sollten der wirtschaftlichen Nutzungsdauer entsprechen, was offensichtlich nicht der Fall ist – Beispiel Kanalbauwerke: Nutzungsdauer mindestens 80 Jahre, vorgeschriebener Abschreibungsrhythmus 25 Jahre. Die Finanzierung stimmt somit nicht mehr mit der Nutzungsdauer überein. Da Fonds angelegt werden und die Gebühren jeweils kostendeckend sein müssen, wird deren Höhe durch schnelles Abschreiben beeinflusst. Der Finanzierungsaufwand und der Wiederbeschaffungswert der Güter fliessen in die Berechnung der Höhe der Gebühren direkt ein. Zusätzlich wird Geld für zukünftige Investitionen in den Fonds eingelegt, auch für Ersatzinvestitionen. Wenn die Nutzungsdauer nicht mit der Finanzierung übereinstimmt, wird dabei ein Teil zwangsläufig, beispielsweise eben bei einem Leitungsersatz, von der gleichen Generation doppelt bezahlt, was offensichtlich nicht korrekt ist.

Im Bericht ist auf Seite 17 die Rede davon, dass die Gemeinden in diesen Bereichen gemäss dem Amt für Gemeinden keine zusätzlichen Abschreibungen zulassen. Dies trifft gemäss meinen Informationen, mindestens für meine Gemeinde, nicht zu. Es wurden nämlich Sonderabschreibungen im Kanalbereich gemacht. Weiter ist zu lesen, dass bei der Einführung des HRM2 auf Gemeindeebene die Richtlinien «verschärft» werden sollen. Was heisst das? Welche Anpassungen sollen gemacht werden? Nach meinen Informationen ist eine Arbeitsgruppe an der Ausarbeitung einer Vorlage,

welche Korrekturen bei der Finanzierung der Gemeindeinfrastrukturen vornehmen soll. Trifft dies zu? Warum haben die Gemeinden andere Abschreibungsregeln als der Kanton? Wäre eine Harmonisierung nicht wünschenswert?

Für mich ergeben sich diesbezüglich folgende Forderungen:

Die Abschreibungen bei Gemeindeinfrastrukturen müssen an die Nutzungsdauer der Bauwerke angepasst werden. Dies erst ermöglicht korrekte Gebührenberechnungen aufgrund eines über die Zeit korrekt verteilten Finanzaufwandes. Die Gemeinden sollen nach wie vor lineare Abschreibungen machen. Persönlich bevorzuge ich dieses System. Es ist einfacher und transparenter. Es stellt sich aber auch die berechnete Frage, ob nicht der Kanton auf die Methode der linearen Abschreibungen – wenigstens teilweise – umstellen sollte und – es wurde bereits gesagt – vielleicht auch Korrekturen bei der Dauer vornehmen sollte.

Es gibt noch eine weitere Bemerkung, die ich hier anbringen möchte. Sie haben gesehen, es gibt sehr viele Gemeinden, die auch zusätzliche Abschreibungen machen können. Diese werden in den Folgejahren dann einfach als ordentliche Abschreibungen wieder übernommen. Es kann aber nicht sein, dass man die Gemeinde dann quasi in den Folgejahren dazu zwingt, zusätzliche ordentliche Abschreibungen zu machen, weil das ihren Finanzhaushalt, die laufende Rechnung – meiner Meinung nach in ungerechtfertigter Weise – belastet.

Ich werde dieses Dossier aufmerksam weiterverfolgen und je nach Antworten eventuell einen neuen Vorstoss im Bereich der Gemeindefinanzen einreichen.

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui soutiennent la position du Conseil d'Etat et ceux qui la soutiennent un peu moins, mais sans le dire très clairement. Je remercie également M^{me} la Députée de Weck et M. le Député Bapst pour avoir provoqué ce débat. Je vous avoue, lorsque j'ai vu cette intervention parlementaire, ça m'a quelque peu énervé pour ne pas dire davantage. Mais, après coup, je me dis que ça permet de donner des explications et surtout de remettre l'église au milieu du village, avec tout ce qu'on dit sur l'Etat et les communes. D'ailleurs, M. le Député Bapst, avec ses explications, je crois qu'il a bien compris qu'on a un problème d'amortissement auprès des communes par rapport aux taxes qui sont liées aux investissements. Là, il y a peut-être quelque chose à voir, mais ce n'est pas les amortissements de l'Etat. D'ailleurs, au niveau des amortissements de l'Etat, nous avons le MCH2 et la loi a été modifiée en 2011. Nous sommes donc absolument conformes. Pour ce qui concerne les communes, le Conseil d'Etat a nommé un comité de pilotage où sauf erreur de ma part, les communes sont représentées. Donc ça va se faire mais nous avons du retard pour les communes et, nous avons de l'avance pour l'Etat.

En ce qui concerne M^{me} la Députée de Weck... J'ai reçu les deux députés dans mon bureau pour essayer de les convaincre qu'on était justes. Vous avez constaté que nous avons réussi à convaincre M. le Député Bapst, mais nous n'avons malheu-

reusement pas réussi à convaincre M^{me} de Weck. Vous aurez également constaté avec moi que vous avez des divergences de vue dans votre groupe – ça arrive dans tous les groupes – puisque votre collègue, M. le Député Claude Brodard, a cité tout à l'heure que c'était un excellent rapport. Il en a relevé la qualité et vous-même, M^{me} la Députée, vous avez dit qu'on n'a pas répondu. Vous n'avez pas compris. C'est vrai que ce n'est pas toujours facile à comprendre (*rires*). D'ailleurs, je ne voulais pas le dire, mais vous avez cité votre chef des finances de la Ville qui avait examiné le rapport et qui a posé des questions à l'administration, notamment en ce qui concerne la page 7 du rapport, où on dit qu'on a fait un contrôle théorique et qu'on n'arrivait pas à trouver la solution de comprendre les chiffres. Alors évidemment, si vous lisez tout ce qu'il y a dans le rapport à la page 7, vous trouvez la solution. Mais peut-être qu'il faut quand même que je le dise, dans ce que vous avez transmis à l'administration, vous avez fait des erreurs de retranscription de 1 million. Ça peut arriver et ça arrive aussi chez nous. Donc c'est vrai que si déjà on change les chiffres, c'est difficile. Pour la compréhension de la méthode d'amortissement utilisée et la méthode d'estimation utilisée, nous rappelons les éléments suivants qui figurent à la page 7.

La méthode d'amortissement dégressif actuelle continue à être appliquée dans le schéma, sur les années 2014 et suivantes, pour les investissements déjà réalisés (on ne peut pas changer la méthode en fonction de MCH2). Elle reste en vigueur jusqu'à la fin de la période d'amortissement prévue pour les objets en question, qui disparaissent bien sûr progressivement de la base de données au fil des années. Cette manière de faire tient compte des recommandations de MCH2 que vous avez citées. Et puis, la méthode d'amortissement linéaire n'a été appliquée qu'aux nouveaux investissements prévus au moment du calcul, donc à l'automne 2013, à savoir ceux inscrits au budget 2013 et 2014 et au plan financier pour les années 2015 et 2016. Pour les années dépassant l'horizon temporel du plan financier en vigueur, il a été supposé – ça figure dans le texte – que les investissements pour les immeubles et les routes atteindraient en moyenne un montant annuel de 120 millions, soit 80 millions pour les immeubles et 40 millions pour les routes. Compte tenu de cette méthode de calcul qui est différente, qui figure dans les deux dernières colonnes du tableau de la page 7, sont obtenus en combinant l'amortissement dégressif résiduel des investissements déjà réalisés ou en cours, au moment du calcul de l'amortissement linéaire des nouveaux investissements prévus par la suite. Donc, voilà pour l'explication que j'ai cru que vous n'aviez pas comprise.

Ensuite, j'ai beaucoup écouté, je voulais dire, le député Mauron, mais c'est un vrai avocat... (*rires*) M. le Député Mauron a dit qu'il ne fallait pas être égoïste pour tout changer et qu'il ne fallait pas être masochiste pour ne rien changer. Moi je lui réponds qu'il faut être réaliste. Et d'ailleurs M. le Député – tout le monde connaît son intelligence (*rires*) –, a parlé de défis structurels. C'est bien ça le problème Mesdames et Messieurs! MCH2, vous l'avez cité, recommande un autofinancement de 80 à 100% en période de haute conjoncture, et qui, M^{me} la Députée de Weck l'a cité aussi, peut être entre 50 et 80% quand il y a des problèmes conjoncturels. Mesdames

et Messieurs, nous n'avons pas de problèmes conjoncturels aujourd'hui. Vous le verrez dans les comptes, les impôts conjoncturels. Nous avons des problèmes structurels, cités par M. Mauron, c'est vrai. Et je pense que notre politique d'amortissement est nécessaire pour assumer. Les mesures que nous avons prises l'année dernière, donc que vous avez aussi décidées sur proposition du Conseil d'Etat, étaient nécessaires parce que nous avons des problèmes structurels et non conjoncturels. Si on prend des méthodes différentes quand on a des problèmes structurels ou conjoncturels, je pense qu'on aura un problème.

Je vais continuer en vous disant que la politique d'amortissement de l'Etat est basée, vous le savez et ça a été dit, sur la loi sur les finances et son règlement. Depuis 18 ans quand même, l'Etat applique la méthode d'amortissement dite dégressive, qu'on peut critiquer ou pas, mais à la fin il faudra toujours amortir. D'ailleurs, si on fait les plus et les moins, comme l'a fait le député Mauron, on voit qu'on arrive à un équilibre. La méthode et les règles retenues n'ont pas été modifiées depuis lors. Lors de l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2 en 2011, cette méthode et les taux appliqués ont été reconduits. Il y a eu le débat au Grand Conseil, annoté dans ses recommandations: «MCH2 insiste sur la nécessité de conserver les règles et les méthodes d'amortissement sur la durée».

Je reviens sur les communes. Les communes appliquent une méthode d'amortissement dite linéaire, avec des modalités différentes de celles de l'Etat. Les méthodes ne sont évidemment pas comparables. Les communes pratiquent avant tout des amortissements financiers – des dettes bancaires contractées par objet – alors que le canton procède à des amortissements comptables non directement liés à une dette pour un objet. D'ailleurs, c'est le cas dans tous les cantons suisses. Cela est développé au point 2 du rapport. Les méthodes, les taux et les durées d'amortissement varient d'un canton à l'autre. Elles peuvent même différer entre les cantons et les communes et entre les communes. Le MCH2 n'impose pas de règle uniforme. Il est très difficile et vous l'avez dit, la difficulté de la compréhension, de procéder à des comparaisons entre la méthode appliquée par l'Etat et celle retenue par les communes. A signaler qu'au cours de ces 8 dernières années, les communes ont utilisé largement la possibilité de procéder à des amortissements supplémentaires lors de leur clôture des comptes, en moyenne 73 millions par année, soit un montant de 35% supérieur aux amortissements annuels obligatoires. C'est très intéressant et si on fait le calcul – on l'a mis dans le rapport – on constate que les communes sont même plus haut que le 80%, puisqu'elles arrivent à 82,9% en 2012. C'est dire que lorsqu'on critique les uns et les autres, ce rapport a le mérite au moins de montrer la transparence totale. La politique de l'amortissement appliquée par l'Etat est certes, il faut le reconnaître, restrictive, mais elle n'est pas excessive. Elle a pour but de maintenir une capacité d'investissement suffisante, en tenant compte du fait que la valeur de remplacement est souvent supérieure au montant à amortir. Je crois que c'est important – parce qu'on a cité le Pont de la Poya – mais on a une croissance démographique importante. Il y a d'autres investissements qui vont venir, ce n'est pas seulement le renouvellement, c'est la croissance de notre canton, c'est la

croissance démographique qu'il faut assumer. Donc, il serait faux, et je crois que vous l'avez bien compris dans une très large majorité pour ne pas dire l'unanimité, de céder à la solution de facilité qui consisterait à revoir la politique d'amortissement à la baisse pour dégager des moyens à court terme dans le budget de fonctionnement. Depuis 1996, même avant 1993 je crois, il y a eu plusieurs programmes d'économie et des difficultés budgétaires. Les gouvernements successifs ont estimé à juste titre qu'un assouplissement des pratiques en matière d'amortissements ne pouvait pas constituer une solution durable aux problèmes rencontrés. Une telle mesure ne ferait que de repousser les difficultés à plus tard, quand il est évident qu'il faut tout amortir. Evidemment, si on diminue les amortissements de moitié, eh bien, je vous jure que le Directeur des finances qui vous parle aurait bien meilleur temps... on n'a pas besoin de se battre avec ses collègues pour dire: «Il faut économiser, économiser...», parce que, avec les montants dégagés – si on fait la moitié ça ferait grosso modo 50 millions –, on n'aurait peut-être pas fait de mesure d'économie. Mais dans 20 ans ou peut-être largement avant, on aurait dit: «Qui était ce Directeur des finances qui a tout laissé aller?» Ça serait de l'irresponsabilité et j'en suis, je vous assure, absolument conscient. Il faut savoir aussi que notre niveau d'investissement – j'ai déjà eu l'occasion de le dire et ça figure dans une étude de l'IDEAP – reste relativement faible en comparaison intercantonale. Nous devrions investir davantage, mais pour ceci il faut dégager une marge d'autofinancement. Et évidemment, pour dégager une marge d'autofinancement, il faut absolument ne pas laisser dérapier le fonctionnement. La diminution des charges d'amortissement permettrait bien sûr d'avoir... parce qu'on n'arriverait pas à faire des réserves, elles seraient utilisées pour le fonctionnement, et puis après il faudra amortir et ça veut dire quelques années plus tard il ne faudrait pas faire un programme d'économie, mais il faudrait en faire continuellement. Donc, on assisterait aussi à un recul rapide de l'autofinancement, lequel entraînerait une insuffisance de financement. Les charges financières – ça veut dire diminution de la fortune, intérêts quand on n'aura plus de fortune, ça veut dire emprunt – augmenteraient peu à peu. Cette évolution se ferait au détriment de nouveaux investissements inéluctables, je l'ai déjà cité, et comprendrait à terme des germes de nouvelles mesures d'assainissement des finances.

Les règles voulant qu'une collectivité publique parvienne sur les années à couvrir le 80% de ses besoins de financement, évitent de s'engager dans une spirale de l'endettement. Il ne s'agit bien entendu pas d'exclure tout nouvel endettement. Je précise que nous avons une fortune qui va commencer à être grignotée et il ne faut pas exclure tout nouvel endettement par rapport à l'évolution démographique, mais éviter qu'une telle évolution soit déclenchée et accélérée par des ajustements à court terme de la politique d'amortissement.

Je vais encore citer une étude qui a été faite par une Madame Yerly, assistante diplômée à la chaire de finances publiques, sous l'égide du professeur Dafflon – j'ai trouvé cela sur Internet – et qui cite les méthodes budgétaires strictes des cantons. Elle énumère les 6 cantons les plus stricts, à savoir les cantons de St-Gall, Valais, Soleure, Bâle-Campagne, ainsi que Berne et Fribourg, à égalité, qui occupent les 5 premières places de

l'indicateur du régime de l'amortissement et qui permettent la maîtrise des finances.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de prendre acte de ce rapport. J'espère que le Conseil d'Etat vous aura convaincu. Comme l'a cité M^{me} la Députée de Weck qui est venue rapidement, c'était nécessaire mais c'était tellement facile à démontrer, que pour le bien du canton, pour le bien de notre population, pour le bien de nos générations futures, il faut continuer de mener cette politique d'amortissement strict qui nous permettra de financer nos investissements futurs qui sont nécessaires.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2013-GC-16 (M1022.13) Eric Collomb/ Marc-Antoine Gamba (gestion centralisée des défibrillateurs)¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). La gestion centralisée des défibrillateurs est une chose extrêmement importante, puisque le défibrillateur peut effectivement sauver des vies, pour des réanimations cardio-respiratoires en Suisse. Effectivement, le taux de survie dans le canton de Fribourg est à 4%, donc il y a lieu vraiment de faire quelque chose. Comme vous l'avez vu, le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion; donc, mon collègue Gamba et moi-même, on s'est posé la question de purement et simplement retirer cette motion. Mais, pour retirer cette motion, j'aurais besoin que M^{me} la Commissaire du Gouvernement s'engage ici fermement à adopter une ordonnance introduisant une obligation d'annoncer l'installation de défibrillateurs. En effet, dans sa conclusion, le Conseil d'Etat dit justement qu'il s'engage à adopter une ordonnance, mais dans le paragraphe précédent c'est un petit peu plus flou, où l'on voit qu'on a l'air de vouloir attendre le rapport du postulat, qu'on va d'ailleurs traiter dans le point suivant. Donc, nous sommes prêts à retirer cette motion, pour autant que M^{me} la Commissaire du Gouvernement puisse s'engager à adopter cette ordonnance qui introduirait une obligation d'annoncer l'installation de défibrillateurs.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, conformément à la réponse que nous avons donnée à cette motion, le Conseil d'Etat s'engage à adopter une ordonnance introduisant une obligation d'annoncer l'installation des défibrillateurs. Simplement, ce que nous avons mis dans la réponse, c'est que nous souhaitons voir les conclusions du rapport pour pouvoir mettre les différentes conditions d'obligation, pour qu'on ait une cohérence dans tout le système.

Mais je peux m'engager là devant le Grand Conseil à ce que le Conseil d'Etat adopte une ordonnance concernant cette obligation d'annoncer des défibrillateurs dans le canton.

> Cet objet est retiré par ses auteurs. Il est ainsi liquidé.

Postulat 2013-GC-17 (P2022.13) Eric Collomb/ Marc-Antoine Gamba (amélioration du taux de réussite des réanimations cardio-respiratoires)²

Prise en considération

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je vais essayer d'être un peu long à l'exemple de nos collègues, peut-être les enseignants. C'était quand même un peu long les discussions... Je tenais à me présenter rapidement et à déclarer mes intérêts. Je suis médecin généraliste en ville de Fribourg depuis seize ans. Par mon père, je suis Tessinois et Singinois par ma mère (*rires!*). J'ai commencé la députation il y a deux ans. Je suis membre bénévole de la Fondation Fribourg Cœur/Freiburg Herz, qui existe depuis 2012 et qui organise des cours de réanimation. Nous avons un site du même nom.

Nous remercions le Conseil d'Etat, et particulièrement le Service de la santé, pour son excellent travail d'analyse de notre motion et de notre postulat. Pour rappel, le taux de survie après arrêt cardio-respiratoire est, en Suisse et probablement dans notre canton, de 4%. Le Tessin, qui, en hockey sur glace, est inférieur à la Romandie actuellement, est dans le domaine des réanimations bien supérieur à notre région avec un taux de survie incroyable de 40%. Dix fois mieux que nous! Chaque année 300 Fribourgeois et Fribourgeoises présentent un arrêt cardio-respiratoire, dont 12 survivent. Depuis dix ans, Ticino Cuore a fait un travail excellent de formation et de mise en place de défibrillateurs. Ils arrivent à sauver, pour notre chiffre, 120 personnes sans séquelles. Nous essayons de nous inspirer de leurs expériences. Les premières mesures simples et bon marché pour nous améliorer sont justement la prise en considération de notre motion par l'ordonnance et de notre postulat maintenant.

Eric, moi et vous sommes tous concernés par les infarctus et les réanimations. Il suffit de regarder dans notre entourage. Nous pouvons faire mieux. Je vous fais une petite remarque didactique. Devant un arrêt cardio-respiratoire, il faut masser et appeler et ne pas rester les bras croisés; c'est simple! Le postulat fait une analyse de la situation et nous proposons de former Monsieur et Madame tout le monde et en formant les jeunes à l'école, comme au Tessin.

Je vous propose d'accepter le postulat.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Vous connaissez mes liens d'intérêt. Je m'occupe des os et des articulations et pas du cœur. Mais bon, c'est aussi un sujet important!

Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié à cœur ouvert ce problème et s'est déclaré, à la grande majorité, favorable à ce postulat. Ce que j'aimerais ajouter – et

¹ Déposée et développée le 26 février 2013, BGC p. 343; réponse du Conseil d'Etat le 11 février 2014, BGC p. 695.

² Déposé et développé le 26 février 2013, BGC p. 343; réponse du Conseil d'Etat le 11 février 2014, BGC p. 697.

j'aurais voulu intervenir tout à l'heure quand on en était à la motion – c'est qu'à la commune d'Estavayer on a étudié plusieurs fois où on allait mettre des défibrillateurs. Fallait-il les mettre dans les salles de gym, dans les salles de spectacle, sous les tentes des différentes manifestations et on n'est pas arrivé à trouver des solutions intelligentes, ceci parce que ces appareils coûtent actuellement relativement cher. Et, comme vous le savez, pour tous les appareils médicaux, si un appareil coûte 1000 francs, il est vendu 5000 francs. L'avantage de centraliser ces défibrillateurs, c'est d'avoir un centre d'achats commun pour les communes, ceci diminuerait nettement les coûts de ces appareils et rendrait aussi service dans les communes afin de pouvoir acheter ça en gros, si on peut s'exprimer ainsi. Donc, je pense que si vous étudiez ce postulat, il faudrait aussi peut-être se pencher sur ce côté financier.

Vous savez très bien que le citoyen lambda a toujours peur de quelqu'un qui tombe dans les pommes. Comme disait mon collègue Gamba, il y a une éducation à faire. C'est clair que cela va prendre des années. Je pense que le postulat ne va pas demander des années pour avoir son résultat mais je ne peux qu'abonder dans ce sens concernant ce postulat.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat das vorliegende Postulat diskutiert und wird dieses mit folgender Begründung unterstützen.

Es muss sichergestellt sein, dass das Gerät immer funktioniert. Der Standort muss klar gekennzeichnet sein, analog zu den Feuerlöschern. Alle müssen wissen, wie diese Geräte funktionieren und wie man diese bedient. Kurse, Anbindung an Nothelferkurse sind eine Notwendigkeit. Bei diesen Kursen sollte die Möglichkeit geschaffen werden, eine breite Bevölkerung auszubilden. Wenn diese Punkte erfüllt werden, steigen die Chancen bei einer Wiederbelebung.

Mit dieser Begründung unterstützt unsere Fraktion das Postulat.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a étudié avec intérêt la motion et le postulat des députés Gamba et Collomb ainsi que la réponse du Conseil d'Etat. Comme le déclarent la Fédération suisse de cardiologie et son programme de prévention HELP, davantage de personnes survivraient à leur arrêt cardio-respiratoire si elles bénéficiaient d'une réanimation pratiquée correctement et assistée au besoin par un défibrillateur, d'où l'importance d'augmenter le nombre de ces appareils, notamment dans les lieux publics, et d'en améliorer la formation. Les défibrillateurs semi-automatiques sont compacts et maniables. On devrait en trouver aux endroits stratégiques, comme les extincteurs, et tout le monde devrait pouvoir s'en servir en cas d'urgence. Leur utilisation est simple mais nécessite un minimum de formation afin d'être appliquée à bon escient, d'où l'importance de promouvoir ces formations et, pourquoi pas déjà, pendant la scolarité obligatoire?

Savez-vous que le Secrétariat du Grand Conseil possède un tel appareil et qu'une collaboratrice a été formée à son utilisation? Y aurait-il quelque personne à risque au sein de notre parlement? L'amélioration du taux de réussite des réanima-

tions cardio-respiratoires dépend aussi de l'organisation des premiers secours. Il devrait être également considéré dans le concept des urgences pré-hospitalières. Il suffit qu'un maillon de la chaîne dysfonctionne pour mettre en péril la réanimation. Dans ce contexte, l'action du SMUR a aussi tout son sens.

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste soutient ce postulat et vous invite à en faire de même.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical salue la pertinence du postulat des députés Eric Collomb et Marc-Antoine Gamba et le soutiendra unanimement.

Le rapport qui en découlera permettra d'évaluer au mieux et de mieux cibler les besoins et par là les mesures à prendre pour atteindre les buts recherchés, à savoir un réseau cantonal coordonné et efficace dans le domaine, ceci au regard de la situation existante. Il n'est pas nécessaire de refaire la roue mais simplement d'ajuster ce qui doit l'être pour parvenir à un système performant.

Avec ces considérations, je vous invite à en faire de même.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les porte-parole qui sont intervenus en faveur de ce postulat. Effectivement, nous allons faire l'analyse des besoins et faire une priorisation dans les différentes mesures à apporter, une des mesures étant justement la liste qui sera faite au 144 par l'obligation d'annonce des différents appareils.

Peut-être juste rappeler, parce que cela a été évoqué, que ces appareils sont des dispositifs médicaux et que les fabricants et vendeurs doivent garantir leur conformité aux exigences essentielles fixées par la législation fédérale tandis que les détenteurs doivent assurer leur entretien. Evidemment, un défibrillateur qui ne fonctionnerait pas ne peut pas servir. Donc là, il y a déjà une obligation dans la loi fédérale.

En ce qui concerne la situation pour le canton de Fribourg, Fribourg Cœur – comme l'a dit M. le Député Gamba – a vu le jour en 2012. Le canton a soutenu par un montant le capital de dotation pour la création de cette fondation. Dans ce cadre-là, un partenariat a été fait avec la Police puisqu'il y a plusieurs dizaines de voitures de police qui sont équipées de défibrillateurs. Là, on a une accessibilité sur tout le canton, puisque très rapidement les voitures de police peuvent être sur les différents lieux du canton. C'est déjà un des premiers pas et cela rejoint là une des activités de Ticino Cuore.

Il restera bien évidemment la question financière. Il faut savoir que le projet du Tessin coûte 550 000 francs par année. C'est plus de 300 000 francs à charge de l'Etat. Pour une partie, il y a un autofinancement qu'on doit encore analyser. Evidemment, le rapport sur le postulat donnera l'ensemble des éléments, quelles sont les propositions? Quelle est la meilleure solution pour le canton de Fribourg en fonction de la réalité fribourgeoise avec une estimation des coûts?

Avant de terminer, j'aimerais juste dire encore une chose. Tout à l'heure, le Conseil d'Etat a été interpellé sur un retard

qu'on aurait sur le postulat de l'aide sociale. J'aimerais alors juste rappeler ici que le Bureau du Grand Conseil a accordé un délai jusqu'à fin avril 2014 pour répondre à ce postulat. Dès lors, le Conseil d'Etat ne traîne pas les pieds pour répondre au postulat sur l'aide sociale.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 83.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Assesseur-e à la Justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 16; nuls: 2; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu-e *M^{me} Beatrice Ackermann*, à Fribourg, par 84 voix.

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Veveyse

Bulletins distribués: 99; rentrés: 93; blancs: 4; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu-e *M^{me} Caroline Perroud*, à Châtel-St-Denis, par 87 voix. Il y a 2 voix éparées.

—

Elections ordinaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre de la Commission des affaires extérieures, en remplacement de André Ackermann

Bulletins distribués: 96; rentrés: 90; blancs: 8; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu-e *M. Gabrielle Bourguet*, à Granges, par 80 voix. Il y a 2 voix éparées.

Un membre de la Commission des naturalisations, en remplacement de Xavier Ganioz

Bulletins distribués: 101; rentrés: 99; blancs: 8; nuls: 2; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu-e *M^{me} Giovanna Garghentini Python*, à Fribourg, par 86 voix. Il y a 3 voix éparées.

Un scrutateur suppléant, en remplacement de Charles Brönnimann

Bulletins distribués: 95; rentrés: 80; blancs: 3; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu-e *M. Jean Bertschi*, à Orsonnens, par 77 voix.

Un membre de la Commission consultative des transports, en remplacement de Daniel Riedo

Bulletins distribués: 85; rentrés: 84; blancs: 8; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu-e *M^{me} Susanne Aebischer*, à Kerzers, par 67 voix. Il y a 9 voix éparées.

—

- La séance est levée à 11 h 20.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—